

**PORTANT RECEVABILITÉ DES CANDIDATURES  
ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES DOCTORANTS AU CONSEIL DU LABORATOIRE ACTÉ « ACTIVITE,  
CONNAISSANCE, TRANSMISSION, EDUCATION »  
DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE**

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE**

Vu le code de l'éducation ;  
Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;  
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;  
Vu le règlement intérieur du laboratoire ACTé ;  
Vu l'arrêté UCA-2026-131 portant organisation des élections des représentants des doctorants au conseil du laboratoire ACTé « activité, connaissance, transmission, éducation » de l'Université Clermont Auvergne (UCA) ;  
Vu l'arrêté UCA-2026-135 portant publication des listes électorales dans le cadre des élections des représentants des doctorants au conseil du laboratoire ACTé « activité, connaissance, transmission, éducation » de l'Université Clermont Auvergne (UCA) ;

**ARRETE**

**Article 1**

Sont déclarées recevables, pour l'élection des représentants des doctorants au conseil du laboratoire ACTé de l'UCA, les candidatures suivantes :

- M. Alexis FARINHA (titulaire) / Mme Chloé PRIGENT (suppléante)
- M. Jules GATIGNOL (titulaire) / M. Vincent LUBREZ (suppléant).

**Article 9 – Dispositions diverses**

Le présent arrêté sera porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux du laboratoire, ainsi que par voie électronique (INTRANET).

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Le Président de l'Université Clermont Auvergne  
Mathias BERNARD



Le 12 mars 2026

**Modalités de recours** : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.